

Demande de subvention 2018 – Liste des pièces à produire
--

La Fondation Léa et Napoléon Bullukian peut accorder une subvention aux associations arméniennes de bienfaisance qui en font la demande.

Pour cela, chaque dossier papier doit impérativement comporter :

- ⇒ un descriptif détaillé du projet
- ⇒ un budget
- ⇒ un RIB
- ⇒ les statuts
- ⇒ la composition du bureau et du Conseil d'administration
- ⇒ un bilan de l'action entreprise l'année précédente sous forme de dossier et/ou photos (pour les associations ayant perçu une subvention en 2017).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

L'ensemble de ces pièces est à adresser avant le 18 mai 2018 au plus tard au **26 place Bellecour 69002 LYON.**